- ► LA VIE COMMUNALE
- ► LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES
- ► ANIMATION JEUNESSE PAYS RHENAN
- ► UN NOUVEAU CHEF CHEZ LES POMPIERS
- ► CIVISME: SOYEZ DES PROPRIETAIRES DE CHIENS RESPONSABLES





o MARS | ○ 2021 | ○ N°6

PROCHAINE PARUTION: AVRIL 202

ACCEPTE CE QUI EST, LAISSE ALLER CE QUI ETAIT ET AIE CONFIANCE EN CE QUI SERA.

La vie Communale

L'équipe municipale est installée depuis 8 mois . Chacun s'investit dans son rôle au sein de la commune. Les différentes commissions se réunissent régulièrement pour programmer les travaux dans les mois à venir.

Les élus ont travaillé d'arraches pieds pour terminer en priorité les projets lancés par l'ancienne équipe municipale, à savoir :

- l'aboutissement de la vente des terrains rue Henri Loux pour la création de la première tranche du lotissement. L'aménageur proposera à la vente pas moins de 100 lots.





- l'achèvement des locaux du périscolaire qui seront investis début avril 2021.





Puis nous avons commencé à gérer les priorités sur les travaux à venir :



 aménagement du carrefour et de la Place de la Mairie afin d'anticiper le trafic routier engendré par le nouveau lotissement « Les jardins de Goethe » rue Henri Loux.



Nous vous informons que suite la délibération du 16 février 2021 de la commission communal des actions sociale, la commune prend en charge un forfait de 400 Kg d'ordures ménagères par personne incontinente attestant son handicap par un certificat médical ainsi que la prise en charge de toutes les levées supplémentaires au nombre fiché dans la redevance.

renouvellement de l'éclairage public dans la rue Albert Fuchs, rue du Général de Gaulle, rue JF Oberlin et l'impasse des Prés ainsi que le remplacement des luminaires énergivores par des Leds sur les voies principales de la commune



- réfection des voiries dans plusieurs rues qui sont dans un très mauvais état et impactées par des inondations lors de grosses pluies.
- Nous travaillons depuis quelques mois avec le SDEA pour vous proposer des solutions afin d'éviter ces inondations.

Vous serez prochainement informé des différentes possibilités pour désengorger le réseau d'eau usée



- sécurisation des espaces publiques arborés :
 - marronniers de l'école élémentaire,
 - le Goethehugel,
 - rue des tilleuls,
 - rue des écoles



Lutte contre les moustiques



Le syndicat mixte de lutte contre les moustiques (SLM67) fondé en 1983 intervient le long de la bande rhénane nord et dans le Ried pour limiter la nuisance due aux moustiques dans ses communes membres. Le syndicat est également mandaté pour surveiller et lutter contre le moustique tigre.

Dans le cadre de la lutte contre la nuisance, l'équipe du SLM67 cible essentiellement quatre espèces de moustiques parmi la trentaine d'espèces présentes dans le Bas-Rhin. Ces espèces ciblées piquent l'homme et se retrouvent en grandes quantités dans les communes les soirs de printemps et d'été.

L'objectif n'est pas d'éradiquer ces moustiques mais bien de diminuer leur nombre et donc leurs pigûres.

Le moustique tigre n'est présent, actuellement, que dans certaines communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

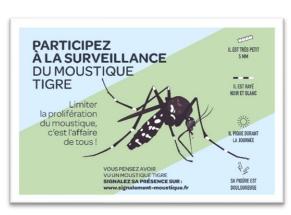
Certaines espèces de moustiques pondent leurs œufs dans des contenants stockés dans nos jardins. Des gestes simples existent pour limiter le développement des moustiques : vider ou changer l'eau 2 fois par semaine, ranger à l'abri de la pluie, fermer hermétiquement avec un couvercle adapté ou une moustiquaire et un tendeur.

Le SLM67 aménage des bunkers en gîtes d'hibernation pour favoriser la présence des chauves-souris qui sont de grandes consommatrices de moustigues et gîtes d'été en bois sont mis en place dans les communes qui ne possèdent pas de bunker.

En 2020 la crise sanitaire a empêché l'intervention aérienne prévue en avril mais le SLM67 a procédé à un traitement à pied pour réaliser les interventions nécessaires entre mars et septembre.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le SLM67 ou pour faire partie de l'équipe d'intervention à pied, vous pouvez visiter le site internet du SLM67 : www.slm67.fr ou les contacter par mail : contact@slm67.fr







Animation Jeunesse Pays Rhénan

DES ACTIONS TOUTE L'ANNÉE AVEC LE SERVICE « ANIMATION JEUNESSE »

La Communauté de Communes mène une politique jeunesse très dynamique en partenariat avec la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC Alsace). L'objectif est de développer des activités de loisirs auprès des 11-17 ans . N'hésitez pas à consulter le site dédié :

https://www.cc-paysrhenan.fr/Vivre/Enfance-Jeunesse/Animation-Jeunesse-Pays-Rhenan.html

Pavs Rhénan





Un nouveau chef chez les pompiers



Comme vous avez pu le lire dans le dernier bulletin municipale, le chef de section des Sapeurs-pompiers de Dalhunden, Stattmatten et Sessenheim le Lieutenant Didier VOELCKEL a fait valoir son droit à la retraite.

A l'époque le nom de son successeur n'était pas connu, aujourd'hui, sur proposition du chef de l'unité territoriale de Soufflenheim et du directeur départemental d'incendie et de secours du Bas -Rhin, le Lieutenant Dominique BEDELL est nommé chef de section à compter du 1er janvier 2021.

Le Lieutenant Dominique BEDELL, enfant du village, s'est vu confier cette mission. Actif au sein de la section depuis 1993, président de l'amicale depuis plus de 15 ans, son activité professionnelle (adjoint au responsable de service et chef de manœuvre des pompiers de l'aéroport de Strasbourg Entzheim) lui ont permis d'acquérir les connaissances et l'expérience pour mener à bien les missions de chef de section.

Le chef de la compagnie de Haguenau lui a tracé la feuille de route dont la priorité est, le recrutement et la formation de nos Pompiers. Nous lui accordons notre entier soutien et lui souhaitons tous nos vœux de réussite.

Civisme: Soyez des propriétaires de chiens responsables

Le propriétaire d'un chien doit s'assurer de le garder sous surveillance. Il ne faut donc ni le laisser divaguer, ni le promener sans laisse.

Autre obligation légale : il faut ramasser les déjections canines dans tous les espaces publics, y compris les pieds d'arbres, pelouses,

Pour rappel, les chiens de catégorie 1 et 2 sont soumis à une législation particulière et leurs propriétaires doivent notamment posséder un permis de détention.









L'ensemble de l'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de Pâques





